

ANNEXE



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2026

I. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES en €		
Chapitre	Libellé	Budget 2026
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	220 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 776 540,00 €
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	9 069 017,00 €
731	IMPOSITIONS DIRECTES	32 811 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 469 429,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	412 115,00 €
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENT	40 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)		51 798 101,00 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	79 000,00 €
001	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 521 041,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (B)		1 600 041,00 €
TOTAL (A+B)		53 398 142,00 €

DEPENSES en €		
Chapitre	Libellé	Budget 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 233 727,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 700 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	520 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 774 781,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)		46 227 908,00 €
66	CHARGES FINANCIERES (B)	620 000,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES (C)	38 100,00 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS (D)	40 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (E = A+B+C+D)		46 926 008,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 471 093,00 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 480 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (F)		4 951 093,00 €
TOTAL (E + F)		51 877 101,00 €

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES en €		
Chapitre	Chapitre	Budget 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (HORS 138)	3 786 460,51 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (HORS 165)	3 300 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT (A)		7 086 460,51 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	2 337 000,00 €
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 761 512,66 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (165)	1 200,00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES (B)		5 099 712,66 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50 496,00 €
TOTAL DES AUTRES RECETTES (C)		50 496,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (D = A+B+C)		12 236 669,17 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 471 093,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 480 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	650 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (E)		5 601 093,00 €
TOTAL (D +E)		17 837 762,17 €

DEPENSES en €		
Chapitre	Chapitre	Budget 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) – Y COMPRIS OPERATIONS	1 454 406,22 €
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES - Y COMPRIS OPERATIONS	288 930,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES - Y COMPRIS OPERATIONS	6 145 362,76 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS - Y COMPRIS OPERATIONS	6 195 431,18 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (A)		14 084 130,16€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 812 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES (B)		1 812 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (C = A+B)		15 896 130,16 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	79 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	650 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (D)		729 000,00 €
001	SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE (E)	1 212 632,01 €
TOTAL (C+D+E)		17 837 762,17 €

II. LES OPERATIONS REELLES – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 51 798 101 € soit une hausse de +0.4% (+187 119€) par rapport aux dépenses inscrites au budget 2025 (BP + DM).

Ces prévisions de recettes comprennent :

- **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** **2 776 540 €**

Ces recettes représentent 5,4 % des recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2026 avec un montant en hausse de 2,9 % (+77 501 €) par rapport au budget 2025 (BP + DM).

- **Chapitre 731 – Fiscalité locale** **32 811 000 €**

Le chapitre 731 regroupe les recettes des impôts locaux (nature 7311), la taxe communale additionnelle aux droits de mutations (nature 73123), l'accise sur l'électricité (nature 73141), les droits de place (nature 73154), la taxe locale sur la publicité extérieure (nature 73174) et les droits de voirie (nature 7318).

Ces recettes représentent 63,3 % des recettes réelles de fonctionnement en 2026, elles sont attendues en progression de 0,6 % (+201 000 €) par rapport au budget 2025 (BP + DM).

- Fiscalité locale 30 251 000 €

La principale recette de ce chapitre est constituée des impôts locaux.

Elle est estimée à 30 251 000 € pour l'année 2026, un peu en deçà de la prévision faite au ROB suite à la notification de l'état fiscal 1259 par l'Etat.

Les recettes des impôts locaux comprennent les « impôts ménages » (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxes foncières pour le bâti et le non bâti), ainsi que le produit de remplacement issu du calcul du coefficient correcteur (dit « coco »).

Le produit fiscal envisagé est donc réparti comme suit :

LIBELLES	Bases estimées	Taux appliqué	Produit estimé
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	889 900	21,34 %	189 905 €
Taxe sur le foncier bâti	69 175 000	31,20 %	21 582 600 €
Taxe sur le foncier non bâti	212 300	32,21 %	68 382 €

Soit un produit total de 21 840 887€ auxquels viendront s'ajouter le versement du coefficient correcteur estimé à 8 410 113 €.

- Autres impôts et taxes 2 560 000 €

Le volume des autres taxes composant ce chapitre est légèrement en hausse de 3,2% par rapport au budget 2025 (BP+DM).

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf 731)** **9 069 017 €**

Le chapitre 73 regroupe les recettes de l'attribution de compensation (nature 73211), de la dotation de solidarité communautaire (nature 73212), du fonds national de garantie individuelle des ressources (nature 73221) et du prélèvement sur les produits des jeux et des paris hippiques (nature 7323).

- Attribution de compensation (versée par la Métropole) 7 997 433 €

Depuis la baisse intervenue en 2018 pour le financement des compétences « immeubles menaçant ruine », « police des taxis » et « défense extérieure contre l'incendie » (ensemble évalué à 19 004 €), le montant de l'attribution de compensation est stable.

- Dotation de solidarité communautaire 984 575 €

Depuis 2025, la Métropole de Lyon applique de nouvelles modalités de calcul issues de la réforme décidée en 2022. Celles-ci se sont traduites, pour la Ville de Bron, par une évolution favorable de la DSC, avec une augmentation du montant perçu en 2025 de 65 432 €. Ce montant est repris pour le budget 2026, en attente de la notification définitive.

- Autres recettes du chapitre 87 009 €

Le volume des autres taxes composant ce chapitre est stable par rapport au budget 2025 (BP+DM).

• **Chapitre 74 - Les dotations et participations**

Ces recettes représentent 12,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en baisse de -4,3% (-287 444 €) par rapport au budget 2025 (BP + DM).

Ce chapitre est composé des postes suivants :

- les compensations fiscales versées par l'État 565 130 €
 - taxes foncières 563 630 €

La loi de finances pour 2026 remet en cause la compensation intégrale de l'abattement de 50 % des valeurs locatives industrielles instaurée en 2021, en réduisant de 19,3 % la dotation versée aux collectivités.
 - perte sur taxe additionnelle aux droits de mutation 1 500 €
- les dotations de l'Etat 4 984 596 €
 - dotation forfaitaire 2 047 000 €

En diminution de -15,8% (-385 371 €) par rapport au budget 2025 (BP + DM).
 - dotation de solidarité urbaine 2 570 900 €

En hausse de 5,4% (132 819 €) par rapport au budget 2025 (BP + DM).
 - autres subventions et participations de l'Etat 369 696 €

En hausse de 12,0 % (+39 233 €) par rapport au budget 2025 (BP+DM)
- Les dotations et participations d'autres collectivités et organismes 919 703 €

Ce poste intègre principalement les dotations de la CAF pour les actions jeunesse réalisées directement par la ville et les dotations de la Métropole dans le cadre de la politique de la ville.
 Ce poste progresse +24 166 € par rapport au budget 2025 (BP+DM) soit +2,7%.

• **Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante** **412 115 €**

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » regroupe principalement des revenus issus des immeubles, ainsi qu'une majorité des produits exceptionnels.

Ces recettes représentent 0,8 % des recettes réelles de fonctionnement. La prévision est en hausse de +8,9 (+33 630 €) par rapport au budget 2025 (BP+DM).

• **Chapitre 013 - Les atténuations de charge** **220 000 €**

Ces recettes représentent 0,4 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en hausse par rapport au budget 2025 (BP + DM).

• **Chapitre 78 – Reprise sur amortissement** **40 000 €**

Ces recettes représentent 0,1 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en hausse par rapport au budget 2025 (BP + DM).

B. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 46 926 008 €, constitués de 46 921 008 € de recettes nouvelles et de 5 000 € de restes à réaliser de l'année 2025.

Elles sont en diminution de -1,0 % (-465 094€) par rapport aux dépenses inscrites au budget 2025 (BP + DM).

Ces prévisions de dépenses comprennent :

- **Chapitre 012 - Les charges de personnel** **27 700 000 €**

Ces dépenses représentent 59,1 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en progression de 1,8% (+ 500 000 €) par rapport au budget 2025 (BP + DM).

Ce budget est conforme à l'anticipation présentée dans le ROB. Il devrait permettre le financement des hausses liées au déroulé de la carrière des agents en place (avancements d'échelons, de grades et de cadre d'emploi, garantie individuelle du pouvoir d'achat) et le financement de la hausse de cotisation CNRACL imposée par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025.

- **Chapitre 011 - Les charges à caractère général** **9 233 727 €**

Ces dépenses regroupent les achats (fournitures diverses, énergie, chauffage, carburants, alimentation et petit équipement etc.) et les prestations de services extérieurs (loyers et charges, entretien et réparations des terrains, bâtiments et matériels, honoraires, primes d'assurance, maintenance, documentation, publications, transports, frais postaux...) nécessaires à la réalisation des missions de service public.

Ces dépenses représentent 19,7% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont attendues en diminution de -7,1% (-708 538 €) par rapport au budget 2025 (BP + DM).

- **Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante** **8 774 181 €**

Ce chapitre comprend l'ensemble des subventions versées par la commune, les indemnités des élus et les dépenses d'hébergement externalisé des applications informatiques.

Ces dépenses représentent 18,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. La prévision est en hausse de 2,7% (229 444€) par rapport au budget 2025 (BP+DM). Cette progression est conforme aux orientations données lors du débat d'orientations budgétaires.

- **Chapitre 66 - Les frais financiers** **620 000 €**

Cette prévision se base sur l'anticipation des taux allée à la mobilisation des emprunts nécessaires au financement des investissements.

- **Chapitre 014 - Les atténuations de produits** **520 000 €**

Ce chapitre contient la participation de la commune au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) créé en 2012 et destiné à instaurer une péréquation horizontale des richesses. Notre collectivité, en raison de son appartenance à un ensemble intercommunal riche est contributrice à ce fonds. Pour l'année 2025 la prévision budgétaire reprend le montant notifié en 2025, soit 520 000€.

En 2025, la commune a participé au mécanisme de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO). Pour 2026, elle est exonérée de toute contribution, conformément aux dispositions de la loi de finances.

- **Chapitre 67 - Les dépenses spécifiques** **38 100 €**

Ces dépenses sont en baisse de -38,6 % (- 24 000 €) par rapport au budget 2025 (BP+DM).

- **Chapitre 68 - Les dotations aux provisions** **40 000 €**

Ces dépenses sont en baisse de -50,0 % (- 40 000 €) par rapport au budget 2025 (BP+DM).

* *

*

La différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles permet de dégager un excédent de 4 872 093 € qui viendra financer la section d'investissement. Ce niveau de financement est conforme au niveau d'épargne brute projeté lors du débat d'orientations budgétaires.

III. LES OPERATIONS REELLES – SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9 475 156,51 €, constitués de 5 317 714,29 € de recettes nouvelles et de 4 157 442,22 € de restes à réaliser de l'année 2025.

• Chapitre 10 - Les dotations, fonds divers et réserves	2 337 000 €
• FCTVA	2 300 000 €
• Taxe locale d'équipement	37 000 €
• Chapitre 13 - Les subventions d'investissement reçues	3 786 460,51 €
• Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilés	3 301 1200 €
• Mobilisation d'emprunts	3 300 000 €
• Cautions	1 200 €
• Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	50 496 €

B. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 15 896 130,16€. Elles sont constituées de 14 307 649,01 € de crédits nouveaux et de 1 588 481,15 € de restes à réaliser de l'année 2025 :

1. <u>Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilés</u>	<u>1 812 000 €</u>
• Remboursement du capital de la dette	1 810 000 €
• Remboursement des cautionnements reçus	2 000 €
2. <u>Immobilisations</u>	<u>14 084 130,16 €</u>

Présentation par chapitres :

• Chapitres 20 – Immobilisations incorporelles	1 454 406,22 €
• Chapitres 204 – Subventions d'équipement versées	288 930 €
• Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	6 145 362,76 €
• Chapitre 23 – immobilisation en cours	6 195 431,18 €

Présentations par axes :

• Secteur scolaire et jeunesse	5 536 386,75 €
○ Dont construction du groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter	550 624,08 €
○ Dont extension du groupe scolaire Jean Moulin	1 500 000 €
○ Dont extension du groupe scolaire Pierre Cot	145 444,19 €
○ Dont étude rénovation thermique de groupes scolaires	87 000 €
○ Dont étude de construction du Pôle d'équipements publics de Parilly	2 000 000 €

<ul style="list-style-type: none"> ● Sécurité publique <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Dont projet d'aménagement d'un nouveau poste de police municipale</i> ○ <i>Dont maintenance du réseau de vidéoprotection</i> ○ <i>Dont amélioration du réseau de vidéoprotection</i> ○ <i>Dont matériel de police</i> 	766 097,80 € 147 097,09 € 95 667,42 € 62 310,37 €
<ul style="list-style-type: none"> ● Secteur culturel <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Dont soutien MJC pour le passage en LED</i> ○ <i>Dont réfection Eglise Saint Denis</i> ○ <i>Dont travaux Cinéma Les Alizés</i> 	587 082,63 € 106 000 € 137 456 € 107 500€
<ul style="list-style-type: none"> ● Secteur sportif <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Dont rénovation du terrain synthétique du stade Leo Lagrange</i> ○ <i>Dont remplace de l'éclairage du stade Pierre Duboeuf</i> 	1 066 568,66 € 250 000 € 250 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ● Secteur petite enfance, social et santé <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Dont construction de la crèche Elise Deroche</i> 	1 500 163,28 € 1 330 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ● Secteur environnement et cadre de vie <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Dont travaux de réaménagement de la Place de la Liberté</i> ○ <i>Dont étude pour le réaménagement du parvis de la halle des sports</i> ○ <i>Dont sécurisation de l'aire de stockage du Fort de Bron</i> ○ <i>Dont requalification du square Clément Ader</i> 	1 263 762,60 € 109 702,08 € 80 000 € 225 000 € 120 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ● Secteur aménagement urbain <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Dont étude de transformation des locaux commerciaux Plein Ciel</i> ○ <i>Dont participation à la ZAC de Terraillon</i> ○ <i>Dont aménagement urbain des quartiers de Parilly et Terraillon</i> 	320 576,10 € 30 000 € 157 584 € 82 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ● Secteur administration générale et fonctions support <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Dont matériels informatiques et logiciels</i> ○ <i>Dont renouvellement du parc de véhicules municipaux</i> ○ <i>Dont mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé à la Maison des Sociétés</i> 	3 043 492,34 € 335 326,54 € 293 000 € 118 640,26 €

C. LA REPRISE DES RESULTATS DE L'ANNEE 2025

En application de la délibération décidant de l'affectation provisoire du résultat de l'année 2025, le budget primitif 2026 fait apparaître les résultats comptables de l'année 2025 en inscrivant :

- En recettes de fonctionnement, au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, 1 521 041 € de crédits.
- En dépense d'investissement, au compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement, 1 212 632,01 € de crédits.
- En recette d'investissement, au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, 2 761 512,66 € de crédits.

IV. LES OPERATIONS D'ORDRE

Ces dépenses sont des mouvements budgétaires qui affectent les deux sections du budget ou la seule section d'investissement. Ces mouvements d'ordre n'ont pas d'incidence sur l'équilibre global du budget, les dépenses et les recettes s'équilibrant.

Pour le budget 2026, les montants suivants sont prévus :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Budget	Chapitres	Libellé	Budget
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 471 093 €	042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	79 000 €
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 480 000 €			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 951 093 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		79 000 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellé	Budget	Chapitres	Libellé	Budget
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	79 000 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 471 093 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	650 000 €	040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 480 000 €
			041	OPERATIONS PATRIMONIALES	650 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		729 000 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		5 601 093 €

L'autofinancement prévisionnel ainsi dégagé par la section de fonctionnement de **4 872 093 €** est supérieur au remboursement en capital de la dette et permet le financement d'investissements nouveaux en limitant le recours à l'emprunt.